



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance régulière du des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 septembre 2020 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents: Mélanie Quirion, directrice des finances et directrice générale adjointe, Madeleine Poulin, greffière et Maxime A. Pouliot, greffier et conseiller juridique.

1. GREFFE

R-2020-09-6783: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2020-09-6784: Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 17 août 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 10 et 17 août 2020 soient adoptés tels que rédigés.

Dépôt du résultat de la tenue de registre du 14 août 2020

R-2020-09-6785: Mandat - représenter la Ville - Cour des petites créances

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la directrice-générale adjointe et trésorière, madame Mélanie Quirion, soit mandatée à représenter la Ville de Beauceville dans la cause 350-32-700221-189 le 21 septembre 2020 à la Cour du Québec, Chambre civile –division des petites créances.

R-2020-09-6786: Autorisation signature entente Office d'habitation du Sud de la Chaudière

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur François Veilleux, maire, et la directrice générale adjointe, Mélanie Quirion, à signer l'entente de gestion du programme de Supplément au loyer à intervenir entre la SHQ, la Ville de Beauceville et l'Office municipale d'habitation du Sud de la Chaudière dans le cadre du programme d'AccèsLogis Québec.

Également d'autoriser l'Office municipale d'habitation du Sud de la Chaudière à gérer en son nom le programme Supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et qu'elle s'engage à en assumer 10% des coûts.





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

R-2020-09-6787: Vente de terrain à Gestion Nimax Inc.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion Nimax Inc. le terrain lot 6 377 798 d'une superficie de 75 584,18 pieds carrés (7 022,0 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé sur la 181^e Rue.

Il est également résolu que S.H. le Maire, François Veilleux, et le greffier Maxime A. Pouliot, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2020-09-6788: Changement signataire résolutions

Considérant que Mme Madeleine Poulin, greffière, prendra sa retraite prochainement,

Considérant que Me Maxime A. Pouliot a été nommé en remplacement de Mme Poulin,

Considérant que par résolutions du conseil de ville, Mme Madeleine Poulin a expressément été autorisée à signer certains documents en son rôle de greffière, mais qu'une partie de ces documents demeurent à être signés en date des présentes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE Me Maxime A. Pouliot, en son rôle de greffier, soit autorisé à signer tout document que Mme Madeleine Poulin a été autorisée à signer, en son rôle de greffière, par toute résolution pertinente précédemment adoptée par le conseil de ville.

R-2020-09-6789: Cession terrain, lot 4 060 452 à la Ville de Beauceville

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte l'offre de la compagnie « Les Fonds Progressifs » de céder le terrain no 4 060 452 superficie de 3 341,5 m² pour la somme de 1 \$.

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et le greffier, Maxime A. Pouliot sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2020-09-6790: Achat camion travaux publics

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un camion au département des travaux publics

Considérant les offres reçues par:

Cliche Auto 35 550 \$ excluant les taxes





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

Beauce Auto 36 600 \$ excluant les taxes

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre de Beauce Auto étant la plus avantageuse pour les suivis d'entretien (distance);

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Beauce Auto au montant trente-six mille six cent dollars (36 600 \$) taxes exclues.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-320.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur des travaux publics, Réjean Crête, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2020-09-6791: Volet :Redressement des infrastructures routières locales
Projet : Remplacement de 4 ponceaux sur le chemin du Raccourci

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021** ;

ATTENDU QUE a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc

Qu'il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Beauceville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-2020-09-6792: Soumission abrasif

Considérant la demande de prix pour l'achat d'abrasif pour l'hiver 2020-2021

Considérant les offres reçues par:

Carrière Sartigan	9,00 \$/ excluant les taxes
Carrière Abénakis	n'ont pas fourni de prix

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre de Carrière Sartigan;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Carrière Sartigan au montant de neuf dollars (9,00 \$) la tonne taxes exclues pour une quantité approximative de 1500 tonnes métriques.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur des travaux publics, Réjean Crête, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le budget d'opération.

R-2020-09-6793: Achat d'une remorque vacuum

Considérant la demande de prix pour l'achat d'une remorque vacuum au département des travaux publics.

Considérant les offres reçues par:

Industrie Joe Johnson inc. :	65 427,08 \$ excluant les taxes pour un modèle Ring-O-Matic 550vix
Brandt tractor inc. :	67 795,00\$ excluant les taxes pour un modèle DitchWitch Hx30g

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Réjean Crête, d'accepter l'offre d'Industrie Joe Johnson inc., étant la plus avantageuse;





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre d'Industrie Joe Johnson inc. au montant de soixante-cinq mille quatre cent vingt-sept dollars et huit sous (65 427,08 \$) excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fonds de roulement.

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur des travaux publics, Réjean Crête, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2020-09-6794: Achat minifourgonnette

Considérant que le service des Travaux publics désire acquérir un véhicule afin d'effectuer les inspections et la maintenance de nos bâtiments;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Keven Boutin et résolu

D'autoriser l'achat d'une minifourgonnette de marque Dodge, modèle Grand-Caravan de couleur blanche année 2012 de Mme Annie Bougie, au montant de 7 000 \$;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2015-320.

3. SÉCURITÉ

R-2020-09-6795: Autorisation signature entente avec St-Simon-les-Mines – mesures d'urgence

Considérant que la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a le désir d'organiser ses mesures d'urgence et de se doter d'une structure et d'une entente permettant d'assurer la coordination des interventions ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant sinistre;

Considérant que la Ville de Beauceville fait partie des options de site de refuge de relève pour les sinistrés et que l'aréna et/ou le Centre des loisirs représentent un site propice à l'accueil des sinistrés lors des situations d'évacuation potentielle à Saint-Simon-les-Mines;

Il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur de la sécurité incendie, Daniel Fortin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de services pour les mesures d'urgence.

R-2020-09-6796: Autorisation signature protocole d'entente – interventions incendie





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Claude Mathieu

Que monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur de la sécurité incendie, Daniel Fortin soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Benjamin afin de permettre à chaque municipalité participante et requérante de prêter secours, pour le combat des incendies ou autres mesures d'urgence, elles mettront à la disposition des municipalités parties au présent protocole leur personnel et leurs équipements de combat contre l'incendie

4. URBANISME

R-2020-09-6797: Modification résolution 2019-04-6328

Considérant que suite à un amendement à la demande, dossier 423929, déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par les Excavations de la Chaudière Inc.;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2019-04-6328 soit modifiée en changeant la superficie de 3,32 hectares par une superficie de 4,33 hectares.

5. LOISIRS

R-2020-09-6798: Offre de services professionnels en éclairage, électricité et structure – éclairage terrain de baseball

Considérant l'offre de service pour l'éclairage du terrain de baseball;

Considérant l'offre reçu par Equip Solutions / génie

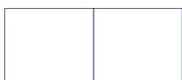
Considérant la recommandation du directeur des loisirs, François Langevin d'accepter l'offre

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission d'Equip Solutions / génie au montant approximatif de douze milles dollars (12 000\$) taxes exclues tel que soumis dans l'offre jointe à la présente comme annexe « B »;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2018-398;

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur des loisirs, François Langevin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

6. FINANCES

R-2020-09-6799: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2020-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2020-09-6800: Réalisation complète de l'objet des règlements

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, il est proposé par monsieur Keven Boutin
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe « A »

Que la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe « A ».

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

R-2020-09-6801: Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UQM ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Après étude et considération il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

Correspondance

-Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2020-09-6802: Vente terrain Les Entrepôts du Parc C.M. S.E.N.C.

M. Claude Mathieu quitte la réunion

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Les Entrepôts du Parc C.M. S.E.N.C. le terrain lot 6 394 518 d'une superficie de 66 248,64 pieds carrés (6 154,7 m²) au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé sur la 39^e Avenue.

QU'une option d'achat est donnée à l'acheteur pour une durée de 12 mois sur le lot 6 394 519 d'une superficie de 54 159,69 pi² (5 031,6m²).

Il est également résolu que S.H. le Maire, François Veilleux, et le greffier Maxime A. Pouliot, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

M. Claude Mathieu réintègre la réunion

R-2020-09-6803: TECQ

Attendu que

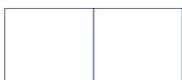
La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 2 jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

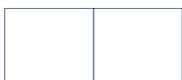
R-2020-09-6804: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

ANNEXE « B »



Saint-Georges, 9 septembre 2020

Monsieur François Langevin
Directeur des loisirs, ville de Beauceville
116, 125^e rue
Beauceville (Québec), G5X 2R3

**Objet : Offres de services professionnels en éclairage, électricité et structure
Éclairage terrain de baseball, Beauceville
ODS : MP20-084OS_REV1**

Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous offrons nos services professionnels en éclairage, électricité et structure pour la réalisation des plans et devis du projet d'éclairage d'un nouveau terrain de baseball dans la municipalité de Beauceville.

1. DESCRIPTIONS ET HONORAIRES

Pour mener à terme ce livrable, nous vous proposons de fonctionner à taux horaire avec un budget approximatif évalué à 12 000\$ avant taxes. Voici les taux applicables :

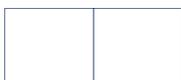
- Ingénieur senior : 116,55 \$/h
- Ingénieur intermédiaire : 104,05 \$/h
- Ingénieur junior : 85,45 \$/h
- Technicien principal: 100,50 \$/h
- Technicien senior : 80,00 \$/h
- Technicien intermédiaire : 67,75 \$/h
- Technicien junior : 58.25 \$/h
- Déplacements : 0.55\$/km

Les plans et devis seront réalisés par discipline et les services proposés dans chacune d'elle sont décrit ici-bas :

Électricité et éclairage:

- Quatre calculs d'éclairage (photométrie) pour le nouveau terrain de baseball;
- Un calcul d'éclairage pour les autres terrains (dek hockey l'été et patinoire l'hiver);
- Coordination pour branchement électrique dans la distribution de l'aréna afin d'alimenter le terrain de baseball et en électricité;
- Plans et devis au plan pour distribution électrique pour l'éclairage et les services électriques, à partir du point de distribution électrique situé dans la chambre électrique de l'aréna;

Budget approximatif d'honoraires en électricité et éclairage: 6 500 \$





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

Offre de services professionnels en ingénierie – Éclairage terrain baseball,
Municipalité de Beauceville

MP20-084OS_REV1

Structure:

- Coordination avec manufacturier des fûts des appareils d'éclairage du terrain de baseball pour déterminer les requis de la base de béton de ces fûts
- Calcul de charge et conception de la base de béton pour fûts des appareils d'éclairage du terrain de baseball;
- Calculs préliminaires des fûts pour appareils d'éclairage;
- Validation des calculs pour fûts provenant du fournisseur (dessins signés et scellés par un ingénieur du fournisseur);
- Plans et devis au plan des bases de béton et des fûts.

Budget approximatif d'honoraires en structure: 3 000\$

Génie civil:

- La portée du mandat dans cette discipline se limite aux plans et devis sur plan pour travaux civils reliés à l'installation des bases de béton pour fût d'éclairage.

Budget approximatif d'honoraires en génie civil : 2 500 \$

2. ÉCHÉANCIER

Une fois l'entente signée, l'échéancier de conception et les livrables seront à définir.

3. EXCLUSIONS

3.1. Calculs de charge et conception des fûts et supports pour appareils d'éclairage du terrain de baseball

Les calculs et la conception pour les fûts et supports des appareils d'éclairage sont exclus. Ceux-ci devront être réalisés par le manufacturier des fûts et supports selon les éléments montrés aux plans et devis. Le fournisseur des fûts devra fournir des calculs de conception détaillé, signés et scellés par un ingénieur spécialisé du manufacturier de ces équipements.

3.2. Description et information sur le disjoncteur pour l'alimentation électrique du terrain de baseball à partir de la salle électrique de l'aréna

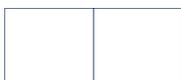
ÉQIP Solutions Experts-Conseils ne réalisera aucun calcul au niveau de la distribution électrique de l'aréna. Par conséquent, les informations relatives (capacité, type, tension, etc.) au disjoncteur d'alimentation pour le terrain de baseball devront être fourni par le client. ÉQIP Solutions Experts-Conseils coordonnera le tout avec la firme d'ingénierie réalisant la distribution électrique de l'aréna.

3.3. Surveillance des travaux

La surveillance bureau et chantier est exclus. La surveillance bureau sera facturée à taux horaire, selon les taux mentionnés à l'article 3.3 de la présente offre. La surveillance chantier sera facturé à un taux de 550\$ par visite au chantier. Ce taux inclue les dépenses reliées à la visite.

3.4. Services d'arpentage et de relevé d'arpentage

Les services d'arpentage et de relevés d'arpentage sont exclus.





SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (suite)

Offre de services professionnels en ingénierie – Éclairage terrain baseball,
Municipalité de Beauceville

MP20-084OS_REV1

4. MODALITÉS DE PAIEMENT – CONDITIONS GÉNÉRALES –ACCEPTATION

4.1. Facturation et modalités de paiement

Les services de ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. seront facturés à la suite des étapes principales de réalisation du mandat telles que décrites dans la présente offre ou mensuellement selon le cas. Les factures sont payables sur réception. Des intérêts de 1,5 % sur une base mensuelle (18% annuellement) seront appliqués sur toute facture impayée dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation.

4.2. Validité de l'offre de services

La présente offre de services est valide pour une période de 30 jours suivant sa date d'émission. Passé ce délai, la présente offre de services fera l'objet d'une révision par ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.

4.3. Nature des services et étendue du mandat

La présente offre de services est applicable au projet tel que défini en date de la présente. Toute modification ultérieure (augmentation des superficies construites, reprise des plans, devis et autres documents, etc.) ou à la nature des services ou à l'étendue du mandat pourra entraîner une révision de la présente offre. En cas d'une entente à taux horaire, les taux suivants s'appliqueront :

- Ingénieur senior : 116,55 \$/h
- Ingénieur intermédiaire : 104,05 \$/h
- Ingénieur junior : 85,45 \$/h
- Technicien principal : 100,50 \$/h
- Technicien senior : 80,00 \$/h
- Technicien intermédiaire : 67,75 \$/h
- Technicien junior : 58.25 \$/h

4.4. Acceptation

Je confirme avoir lu et compris la présente offre de service, en accepte les modalités et confie le présent mandat à EQIP Solutions Experts-Conseils inc.

Représentant autorisé du client :

Nom en lettres moulées

Signature

Date

Espérant avoir l'opportunité de participer à la réalisation de votre projet, veuillez accepter, nos salutations distinguées.

Philippe Chiasson, ing., MBA, ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.

